



Règlement intérieur

Notre groupe sportif s'est formé en Association de « Type loi 1901 » à but non lucratif. Toute personne désirant y adhérer, s'engage à respecter le règlement suivant :

A) Modalité d'inscription :

- 1- Pour faciliter l'entrée d'un nouvel adhérent, un membre de l'association, est chargé de faciliter et d'accompagner l'intégration de celui-ci, au sein du groupe.
- 2- Les deux premiers entraînements sont gratuits. Ils font office d'essai. Ensuite, le nouveau membre devra, dès le troisième cours, s'acquitter du prix de la cotisation annuelle, du prix de la licence et de l'assurance (cf. bulletin d'inscription), et fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Muay Thai, avant de pouvoir reprendre l'entraînement. Des modalités de paiement peuvent être examinées cas par cas.
- 3- La cotisation annuelle comprend l'adhésion, la licence avec assurance et le prix d'un t-shirt du club.
- 4- Des activités, ou sortie pourront être effectuées pendant les grandes vacances, si cela est possible avec des tarifs spéciaux.
- 5- Chaque membre de l'association devra fournir un certificat médical attestant de son aptitude à la pratique de la discipline, ainsi que 2 photos d'identité.
- 6- L'autorisation des parents, pour les mineurs, devra être signée sur la fiche d'inscription.
- 7- L'autorisation du droit à l'image, devra être signée sur la fiche d'inscription.
- 8- Pour les adhérents voulant s'inscrire en compétition. Il est primordial de respecter ses engagements, de même, pour une bonne préparation, un minimum d'un entraînement par semaine sera obligatoire.

B) Pendant les activités :

- 1- Le participant restera durant tout le temps de l'entraînement dans son groupe, sauf accord du responsable.
- 2- Les accès aux vestiaires, toilettes, etc. ...doivent être demandés à l'entraîneur.
- 3- Il n'y a pas de spectateurs durant les séances sauf accord de l'encadrement (Entraîneur, Bureau).
- 4- Pour le respect de chacun, il est demandé d'être assidu pendant les entraînements.

C) Attitude dans les locaux :

- 1- Les salles nous sont prêtées, donc un respect des locaux est indispensable.
- 2- Il est strictement interdit de fumer et de manger dans les locaux.
- 3- Toute dégradation doit être signalée impérativement à l'encadrement.
- 4- On laisse les salles propres en partant (pas de papiers, boîtes, déchets, bouteille, etc.).

D) Comportement dans la vie collective :

- 1- Le respect des locaux, du matériel, des personnes et du règlement intérieur, est une règle pour tous.
- 2- Des gants sont prêtés pour les premières séances, il est demandé à chacun d'avoir son propre matériel pour se protéger et protéger les autres (**EAU**, gants, protège tibias, **protège dents**, **coquille**, protège poitrine et **coquille féminine**, bandes sont indispensable). Par ailleurs, le Muay Thai, au club, **le port de coudières est obligatoire** quand demandé.
- 3- Les vols, bagarres, consommations illégales et trafic en tout genre seront sanctionnés (exclusion temporaire ou définitive, dépôt de plainte si nécessaire).
- 4- Toute initiative est la bienvenue, mais doit faire l'objet d'une demande auprès de l'encadrement, voire de la direction.
- 5- L'adhérent s'efforcera de participer dans la mesure de son temps disponible, à la vie de l'association : Participer à des démonstrations, sortie, travaux, etc..., Pour que l'association se développe, mais aussi afin de permettre divers échanges.
- 6- L'association n'accepte pas la présence de spectateur passif dans le dojo pendant les cours, sauf autorisation de l'encadrement. La participation aux activités est exigée.
- 7- L'encadrement est là pour vous écouter, n'hésitez pas à exposer vos problèmes et vos questions diverses.

Tout adhérent ne respectant pas le règlement intérieur, pourra être sanctionné (exclusion temporaire ou définitive) après réunion et accord du bureau sans aucun remboursement et ceci quel que soit la période de l'année.

Fait à :

Le: / /

Signature de l'adhérent ou des Parents ou Tuteur :